

Que portes-tu ? Et pourquoi ?

Les significations du couvre-chef dans trois religions abrahamiques

Travail de maturité



Chantal Dürst

Classe 21n

Gymnase français de Bienne

Mentor : Monsieur V. Gerber

8 octobre 2020

Table des matières

1	Introduction	3
2	Histoire des religions et de leurs couvre-chefs	5
2.1	Trois religions principales monothéistes abrahamiques.....	5
2.2	Histoire du couvre-chef	7
3	Couvre-chefs dans les trois religions abrahamiques.....	9
3.1	Judaïsme	9
3.2	Christianisme	10
3.3	Islam	11
4	Résultats des questionnaires et des interviews	12
5	Développement	12
5.1	Habillement	12
5.2	Identité individuelle.....	13
5.3	Identité d'un groupe.....	14
5.4	Signes religieux.....	15
5.5	Liberté de religion ou laïcité.....	16
5.6	Problématique actuelle	17
5.7	Problématique vue par les interviewés	18
6	Conclusion	18
7	Remerciements	22
8	Bibliographie	23
9	Liste des illustrations	26
10	Annexes.....	28
10.1	Annexe 1 : Illustrations supplémentaires	29
	[...]	

1 Introduction

Le couvre-chef fait-il le croyant ? Une question difficile à répondre étant donné que la culture suisse ne connaît pas réellement les raisons du port d'un couvre-chef connoté religieusement. Celui-ci est porté par des croyants de diverses religions, telles que des personnes juives, des sœurs chrétiennes et des femmes musulmanes. Contrairement au judaïsme et au christianisme, l'islam ne fait pas partie de la culture initiale du pays. C'est pourquoi, le port du voile est souvent mal interprété et sujet à des préjugés. Contesté, haï, il amène de grandes polémiques, car son apparition est due à l'augmentation de la présence de cette religion en Suisse. De plus, de grandes discussions politiques se sont créées autour de cette thématique. Pour cette raison, les recherches concernent plus souvent le voile musulman que les autres couvre-chefs. Le phénomène le plus traité est la popularité du voile et les conséquences de son port dans une certaine société, c'est-à-dire d'un point de vue sociologique. Bien que l'histoire et le raisonnement religieux du port de certains couvre-chefs aient été étudiés, ils sont rarement considérés avec la perspective sociologique. Par conséquent, il n'est pas évident de comprendre les liens entre ces trois aspects.

Les premières civilisations considéraient déjà les habits, non seulement comme un outil de protection, mais également comme un instrument de communication. Le couvre-chef transmettait le « sexe, l'âge et le statut social »¹, le métier et d'autres informations personnelles telles que l'appartenance religieuse. Le peuple juif, par exemple, a dû porter le *Judenhut* pendant le Moyen-Âge². Lors de la 2^{ème} Guerre Mondiale, un autre code vestimentaire leur a été imposé, celui d'appliquer l'étoile de David sur leurs habits. Ces discriminations sont historiques dans le judaïsme, mais certaines sont bien actuelles dans l'islam. Le port du voile musulman crée des tensions entre la liberté religieuse et la laïcité en Suisse.

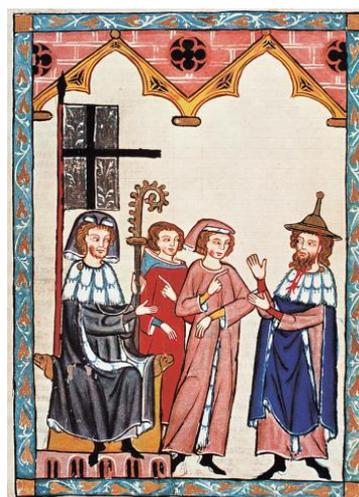


Figure 1 : Une illustration de Süsskind von Trimberg, 1300-1340. L'homme à droite de l'image porte un *Judenhut*.

Pourquoi cela crée-t-il des tensions ? Est-ce que le voile est réellement un facteur dérangent dans le secteur public ?

Quels sont les répercussions au sein de notre société et pour nous individus ? Quels sont les points communs entre les couvre-chefs des différentes religions ? Comment le perçoivent les porteurs et porteuses d'un couvre-chef connoté religieusement ?

Dans le but de répondre à ces questions et en évitant de s'appuyer sur des préjugés, l'avis des pratiquants est important à connaître pour mieux comprendre les motifs de ces divers groupes religieux. C'est pourquoi plusieurs interviews ont été réalisés. Afin de compléter la

¹ Traduction personnelle de GRIGO, Jacqueline, 2015. *Religiöse Kleidung-Vestimentäre Praxis zwischen Identität und Differenz*. 1^{re} éd. Transcript Verlag. Bielefeld : Kultur und soziale Praxis. 2 octobre 2015. ISBN 978-3-8394-2839-9, p. 44. Dans l'ensemble du travail, les citations de Mme Grigo seront traduites personnellement.

² LUBRICH, Naomi, 2015. *Judenhut et Zauberhut : la prolifération d'un signe juif*. *ASDIWAL. Revue genevoise d'anthropologie et d'histoire des religions*. 2015. Vol. 10, pp. 137-162. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/asdi_1662-4653_2015_num_10_1_1043, p. 137

recherche de ce travail, l'usage de livres concernant les trois religions en général, la pratique sociologique du couvre-chef, la diversité religieuse en Suisse et l'intolérance religieuse a été essentiel. Cela a permis de mettre en lien les résultats des interviews ainsi que la situation en Suisse d'un point de vue scientifique.

Au vu de l'ampleur de la thématique, des choix ont été faits au sein des trois religions monothéistes. Les critères principaux sont le port d'un couvre-chef quotidiennement et en permanence en Suisse. De plus, pour chacune des religions, des délimitations plus précises ont été faites.



Figure 2 : Un homme portant la kippa.

Concernant le judaïsme, les juifs orthodoxes³ prévoient que les femmes mariées se couvrent la tête avec un foulard (aussi nommé *tichel* (F. 16 de A. 1)⁴), un béret, un bonnet ou encore une perruque, et que l'homme porte un couvre-chef (A. 5). Il s'agit principalement de la *kippa* (A. 4). Le port du *schtreimel* (F. 17 de A. 1) et autres chapeaux des juifs ultra-orthodoxes sont peu répandus⁵ en Suisse. C'est pourquoi, ils ne seront pas évoqués. Les interviews se

sont déroulés avec un rabbin et une femme mariée portant divers couvre-chefs féminins. De plus, un questionnaire a été rempli par une femme mariée et un jeune homme, tous deux de confession orthodoxe.

Pour le christianisme, seuls le catholicisme et le protestantisme seront traités. C'est pourquoi, les interviews se sont déroulés avec une sœur catholique, portant un voile, et deux diaconesses protestantes ayant une coiffe. Bien entendu, il existe aussi des communautés d'autres dénominations ou même œcuméniques portant un couvre-chef (A. 7), qui ne seront toutefois pas considérées ci-présent. Le couvre-chef religieux masculin est uniquement porté par des membres du clergé⁶ lors de cérémonies importantes et ne sera pas approfondi pour cette religion. Il est plus commun, au sein du christianisme, que l'homme ôte son couvre-chef en entrant à l'église comme signe de respect.



Figure 3 : Des diaconesses de Berne portant la coiffe.

³GOLDMANN, Miriam. Warum müssen die Frauen die Haare nach der Hochzeit entweder mit Perücke oder mit Kopftuch bedecken? *Jmberlin.de* [en ligne]. [Consulté le 28 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.jmberlin.de/frage-des-monats-warum-muessen-die-frauen-die-haare-nach-der-hochzeit-entweder-mit-peruecke-oder-mit-kopftuch>

⁴ « F. » et « A. » signifient respectivement « Figure » et « Annexe ». Ces abréviations seront utilisées dans l'ensemble du travail.

⁵ LAROUSSE, Virginie [dir. De la rédaction], 2020. L'habit fait-il le croyant ? *Le Monde des Religions. Connaître les religions pour comprendre le monde*. Janvier-février 2020, Vol. 99, p. 56.

⁶ *Ibid.*, pp. 30-34.

Concernant l'islam, deux femmes musulmanes portant l'*hidjab* (F. 18 de A. 1) ont accepté d'être interviewées. Ce couvre-chef est le voile musulman le plus répandu dans la communauté musulmane en Suisse, bien qu'il soit aussi possible de porter un turban, un bonnet ou un bandana. Aucun couvre-chef masculin ne sera présenté, car il n'est pas d'usage d'en porter un en Suisse, mis à part pendant la prière.

Le port de la *kippa*, des couvre-chefs féminins juifs (foulard, béret, bonnet et perruque), du voile des nonnes catholiques, de la coiffe et de l'*hidjab* sera abordé dans ce travail. Pour commencer, nous étudierons brièvement la définition des religions prises en compte. Puis, nous retracerons l'histoire du couvre-chef, afin de donner les notions de base des couvre-chefs connotés religieusement. Par la suite, les textes sacrés des trois religions et leurs interprétations seront abordés. Ces différents points de vue permettront d'avoir une approche plus consciente face aux analyses des interviews. Afin de saisir les implications sociales du port d'un couvre-chef connoté religieusement, diverses théories de l'identité et de thèmes actuels seront présentées. La conclusion de ce travail permettra de mettre en lien l'histoire, le raisonnement religieux et le point de vue sociologique.

2 Histoire des religions et de leurs couvre-chefs

Avant d'aborder les textes sacrés, nous devons les contextualiser historiquement. Dans un premier temps, les trois principales religions monothéistes abrahamiques seront présentées. Dans un deuxième temps, l'histoire du couvre-chef sera brièvement parcourue. Cela permet d'acquérir des notions de base pour mettre en lien le couvre-chef avec sa représentation dans les religions.

2.1 Trois religions principales monothéistes abrahamiques

La définition de la religion dépend fortement de la perspective choisie⁷. Le dictionnaire Larousse en donne 3 différentes :

- un « ensemble déterminé de croyances et de dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré,
- [un] ensemble [...] de rites spécifiques propres à chacune des religions,
- [et une] adhésion à une doctrine religieuse [nommée aussi la] foi ».⁸

De plus, cette croyance peut être considérée comme un « partage [...] entre [le] monde » connu et l'au-delà⁹.

Le monothéisme désigne plus précisément la foi en l'existence d'un Dieu « unique et transcendant »¹⁰. Dans ce travail, nous étudierons trois religions monothéistes et plus précisément abrahamiques. Celles-ci reconnaissent Abraham comme ancêtre. Il s'agit

⁷ CROWLEY, Cornelius, « Niklas Luhmann, A Systems Theory of Religion », Archives de sciences sociales des religions [En ligne], octobre-décembre 2016, pp. 1-7. [Consulté le 19 mars 2020.] Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/assr/28294>, p. 4.

⁸ LAROUSSE. Religion. Larousse.fr [en ligne]. [Consulté le 12 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/religion/67904?q=religion#67154>.

⁹ CROWLEY, *op. cit.*, p. 4.

¹⁰ DICOPHILO. Monothéisme. *Dicophilo.fr* [en ligne]. [Consulté le 27 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://dicophilo.fr/definition/monotheisme/>

principalement du judaïsme, du christianisme et de l'islam. Ces trois religions seront étudiées dans l'ordre chronologique de leur apparition. C'est pourquoi le judaïsme est défini en premier.

Il trouve ses débuts avec l'histoire d'Abraham et plus tard avec le peuple d'Israël¹¹. Les juifs se basent sur la Bible hébraïque et « la loi orale »¹² (le Talmud composé principalement de dialogues oraux entre rabbins¹³). Le judaïsme se divise principalement en trois courants¹⁴ : les juifs orthodoxes, les juifs conservateurs et les juifs réformés. Les premiers suivent fortement les lois rabbiniques¹⁵, tandis que les juifs conservateurs cherchent à trouver un équilibre entre les « traditions et le changement »¹⁶. Le troisième courant met moins l'accent sur les lois que sur l'éthique juive.¹⁷

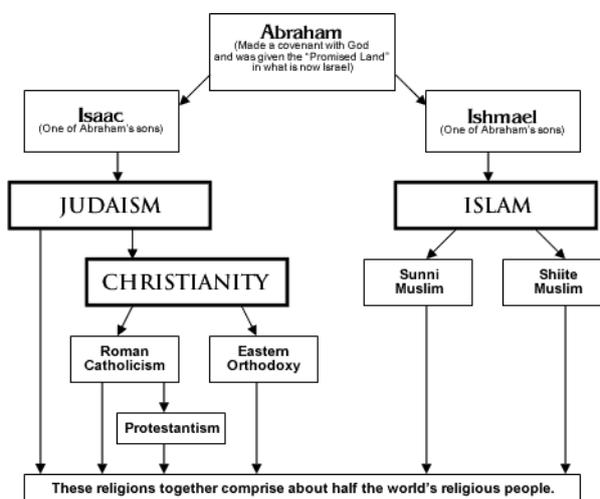


Figure 4 : L'origine des trois religions abrahamiques et les principales scissions.

Le christianisme se distingue du judaïsme par sa croyance en Jésus le sauveur, reconnu comme étant le fils de Dieu. Ensemble avec le Saint-Esprit, Père et Fils forment la trinité¹⁸. Cette religion se base sur la « Bible chrétienne [formée de] l'Ancien et du Nouveau Testament »¹⁹ ; le premier étant fortement similaire à la Bible hébraïque²⁰. Les trois principales confessions sont l'orthodoxie, le catholicisme et le protestantisme. Ce dernier se différencie des deux autres par son rejet de la hiérarchie²¹ et par la croyance que la foi individuelle²² « seule »²³ sauve. L'orthodoxie ne sera pas traitée dans ce travail, car elle fait partie des groupements minoritaires en Suisse. Nous considérerons uniquement les confessions représentées en majorité dans le pays.

¹¹ CASTARÈDE, Jean, 2013. *Histoire des religions*. Groupe studyrama. Levallois-Perret : 2013. ISBN 978-2-7590-2072-0, p. 27.

¹² *Ibid.*, p. 30.

¹³ *Ibid.*, pp. 36-37.

¹⁴ ÁLVAREZ, El, 2015. Druzes, Ishikis, Alevis, Bektashis, Alawites, Yarsanis, Kakais, Mandeans, Yezidis, Shabaks, Donmehs, Zaydis, Ismailis, Karaites, Essenians & Pyramidism1. *losttentribes-tenlosttribes.blogspot.com* [en ligne]. 14 novembre 2015. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://losttentribes-tenlosttribes.blogspot.com/2015/11/druzes-alevis-bektashis-alawites.html>

¹⁵ MJL. The Jewish Denominations. *Myjewishlearning.com* [en ligne]. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.myjewishlearning.com/article/the-jewish-denominations/>

¹⁶ Traduction personnelle de SEPTIMUS, Daniel. Conservative Judaism Today. *Myjewishlearning.com* [en ligne]. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.myjewishlearning.com/article/conservative-judaism-today/>

¹⁷ MJL, *op. cit.*

¹⁸ CASTARÈDE, *op. cit.*, p.124

¹⁹ *Ibid.*, p. 73

²⁰ *Idem*

²¹ *Ibid.*, p. 120.

²² *Ibid.*, p. 101.

²³ *Ibid.*, p. 109.

La plus récente des trois religions abrahamiques est l'islam. Les musulmans croient en un Dieu unique et créateur du monde entier. Leur dernier prophète a été Mahomet. Il est né à La Mecque²⁴ et il a révélé l'unicité de Dieu (Allah) ainsi que le jugement dernier²⁵. L'islam se divise en trois principaux courants, mais les plus connus sont les sunnites et les chiites. Ces derniers forment 10 % des musulmans et considèrent Ali, le gendre et le cousin de Mahomet, comme le premier imam²⁶. Les sunnites, quant à eux, considèrent que les califes²⁷ sont les « successeurs légitimes de Mahomet »²⁸.

2.2 Histoire du couvre-chef

Le voile des femmes est survenu peu après la fondation des premières civilisations. Les recherches effectuées par l'assyriologue Marten Stol ont pris en considération les régions pratiquant le port du voile au III^{ème} millénaire avant J.-C. en Mésopotamie et plus tard dans la Grèce antique (F.°5 et F. 19 de A. 1). Dans ces régions, le port du voile était interdit pour les esclaves, car il était uniquement une marque du statut social pour la haute société.²⁹ Selon Llewellyn-Jones, le voile était un moyen de cacher la féminité et pouvait avoir des formes variées. Dans certaines sociétés, il apportait plus de liberté. En Égypte, cependant, les femmes « n'étaient jamais voilées et avaient bien plus de droits »³⁰ que les Grecques. Cet exemple montre que le voile n'est pas un critère d'oppression ou de liberté. Dans la culture romaine, les « hommes et [les] femmes se voilaient lors des prières et sacrifices »³¹. De plus, les « flaminiques³² [et les] vestales³³ »³⁴ romaines (F. 20 de A. 1) se sont couvertes les cheveux afin de marquer « une séparation entre le monde sacré et le monde profane »³⁵. Les autorités religieuses chrétiennes s'en sont probablement inspirées au IV^{ème} siècle pour voiler les religieuses. Bien plus tard, grâce à des révolutions telles que le féminisme, l'obligation du port du voile des religieuses³⁶ a été supprimée lors du



Figure 5 : Une carte de l'Orient ancien au III^{ème} millénaire avant J.-C. où le port du voile était répandu.

²⁴ CASTARÈDE, *op. cit.*, p. 123.

²⁵ *Ibid.*, p. 124.

²⁶ *Ibid.*, p. 138.

²⁷ « Souverain musulman succédant à Mahomet, possédant à l'origine les pouvoirs spirituel et temporel. » dans CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. Calife, Khalife, subst. masc. *Cnrtl.fr* [en ligne]. [Consulté le 03.10.2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/calife>

²⁸ Traduction personnelle de ZEIDAN, Adam, 2019. Sunni. Islam. *Britannica.com* [en ligne]. 17 septembre 2019. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.britannica.com/topic/Sunni>

²⁹ LAROUSSE, Virginie [dir. De la rédaction], 2016. Une histoire du voile. De la Grèce antique à nos jours. *Le Monde des Religions. Connaître les religions pour comprendre le monde*. Septembre-octobre 2016, Vol. 79, p. 29.

³⁰ *Ibid.*, p. 29.

³¹ *Ibid.*, p. 29.

³² « Épouse et assistante d'un flamine » dans LAROUSSE. Flaminique. *Larousse.fr* [en ligne]. [Consulté le 03 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/flaminique/34002?q=flaminique#33938>.

Un flamine est un « un prêtre romain » dans : LAROUSSE. Flamine. *Larousse.fr* [en ligne]. [Consulté le 03 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/flamine/33999>

³³ « Prêtresse de Vesta » dans CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. Vestale, subst. fém. *Cnrtl.fr* [en ligne]. [Consulté le 03.10.2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/vestale>

³⁴ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 38.

³⁵ *Ibid.*, p. 38.

³⁶ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 38.

concile Vatican II (1962-1965³⁷). Tout de même, « une grande partie des chrétiennes des pays méditerranéens et de l'Orient chrétien continuent de porter foulard ou mantille à l'église (F. 21 de A. 1) »³⁸.

Dans la synagogue, les femmes juives ont porté un couvre-chef « selon les coutumes du lieu où elles habitaient ».³⁹ Les hommes, quant à eux, ont dû porter le *Judenhut* de 1250-1550 après J.-C.⁴⁰, afin d'être reconnaissables.⁴¹ Cela a été un moyen d'humilier les juifs dans l'art.⁴² Pourtant déjà au XIII^{ème} siècle, le chapeau juif a pris une connotation de fierté. Plus tard, il a été interprété comme signe religieux exprimant « la modestie »⁴³. La *kippa* est « le modèle le plus éminent »⁴⁴. Dans les cultures islamiques, la coutume de porter le voile a changé à plusieurs reprises, en fonction de la signification accordée au couvre-chef. Quelques exemples sont la soumission, le contrôle de la femme, un symbole identitaire, politique, religieux ou encore un moyen d'améliorer la condition féminine. Le pays le plus mouvementé à ce niveau-là est la Turquie. Rares ont été les femmes voilées entre 1950 et 1960, tandis qu'aujourd'hui, le port du voile connaît une apogée⁴⁵. En Europe, de nos jours, les couvre-chefs masculins sont moins répandus et rarement connotés religieusement. Tout de même, il était de coutume, jusqu'à peu, de porter des chapeaux profanes pour hommes et femmes (F. 22-27 de A. 1).⁴⁶ La figure 6 en est un exemple.



Figure 6 : Pierre-Auguste Renoir, *Le Déjeuner des canotiers*, 1880-1881.

³⁷ LE BARS, Stéphanie, 2012. Les principaux apports du concile Vatican II. *Le Monde.fr*. [en ligne]. 11 octobre 2012. [Consulté le 30 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/europe/article/2012/10/11/dates-et-textes-du-concile-vatican-ii_1773960_3214.html

³⁸ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 38.

³⁹ LAMBIN, Rosine, 1995. Paul et le voile des femmes. 01 novembre. 1995. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*. 01 novembre 1995. pp. 1-15. [Consulté le 21 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/cli/488>, p. 3.

⁴⁰ Le port du *Judenhut* était obligatoire dans les régions européennes suivantes : les « régions germanophones du Saint-Empire, mais aussi dans certaines régions d'Italie, en France et en Angleterre » dans LUBRICH, *op. cit.*, p. 158.

⁴¹ LUBRICH, *op. cit.*, p. 144.

⁴² *Ibid.*, p. 143.

⁴³ *Ibid.*, p. 146.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 147.

⁴⁵ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 48-51.

⁴⁶ VALLET, Odon, 2004. Le voile et la voilure. *Adolescence* [en ligne]. 2004. Vol. 49, n° 3, pp. 519-521. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-adolescence1-2004-3-page-519.htm>, p. 520.

3 Couvre-chefs dans les trois religions abrahamiques

Dans ce chapitre, diverses interprétations des textes sacrés seront abordées. Le but est d'exposer différents avis concernant la signification du couvre-chef dans les trois religions.

3.1 Judaïsme

La Bible hébraïque évoque des femmes juives portant un couvre-chef. Dans Genèse 24, 65⁴⁷ se trouve l'histoire de Rébecca qui s'est voilée en voyant arriver son fiancé. De même, dans Cantiques 4, 1⁴⁸, le personnage a parlé du voile transparent de son aimée. Au contraire, dans Nombres 5, 18⁴⁹ une femme est dévoilée comme signe accusateur pour adultère. Dans Genèse 38, 15⁵⁰, une femme s'est voilée pour faire semblant d'être une prostituée. Le seul homme voilé, dans les textes sacrés du judaïsme, est Moïse. Ce récit se trouve dans Exode 34, 33-35 :

³³Moïse, ayant achevé de parler, couvrit son visage d'un voile. ³⁴Or, quand Moïse se présentait devant l'Éternel pour communiquer avec lui, il ôtait ce voile jusqu'à son départ ; sorti de ce lieu, il répétait aux Israélites ce qui lui avait été prescrit ³⁵et les Israélites remarquaient le visage de Moïse, dont la peau était rayonnante ; puis Moïse remettait le voile sur son visage, jusqu'à ce qu'il rentrât pour communiquer avec le Seigneur.

Le rabbin Yeshaya Dalsace explique que Moïse s'est voilé après être descendu du Mont Sinaï avec les deux tables de la loi, car le peuple ne supportait pas la lueur qu'il émettait. Celle-ci s'explique par la présence de Dieu, qui serait insupportable à l'humain⁵¹. Il est intéressant que Moïse se dévoilait face à Dieu, alors que de nos jours les hommes et femmes juifs se couvrent principalement la tête dans la synagogue. Cet exemple montre qu'au cours de l'histoire, la signification et l'histoire du couvre-chef ont changé. La coutume de porter une *kippa* a seulement commencé au début du Moyen Âge⁵². Seule la loi du port d'un couvre-chef féminin se trouve dans le Talmud (Gemara, Ketoubot 72a), qui se base sur Nombres 5, 18. Le passage dit, entre autres, qu'un homme peut divorcer si sa femme est sortie de leur maison sans couvre-chef⁵³. La raison de cette utilisation n'est pas expliquée dans les textes sacrés. Cette action est donc une obligation rabbinique et non thoraïque. Elle n'est pas non plus une tradition

⁴⁷ Genèse 24, 65 : « et elle dit au serviteur : "Quel est cet homme, qui marche dans la campagne à notre rencontre ?" Le serviteur répondit : "C'est mon maître." Elle prit son voile et s'en couvrit. »

Les passages de la Bible hébraïque, dans l'ensemble du travail, ont été consultés à l'adresse suivante : DIFFUSION DU JUDAÏSME AUX FRANCOPHONES. *Torah-box.com* [en ligne]. [Consulté le 05 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.torah-box.com/torah-pdf>

⁴⁸ Cantique 4,1 : Que tu es belle, mon amie, que tu es belle ! Tes yeux sont ceux d'une colombe à travers ton voile ; tes cheveux sont comme un troupeau de chèvres dévalant du mont de Galaad.

⁴⁹ Nombres 5,18 : Plaçant alors la femme en présence du Seigneur, le pontife lui découvrira la tête et lui posera sur les mains l'oblation de ressouvenir, qui est l'oblation de jalousie, tandis qu'il tiendra dans sa propre main les eaux amères de la malédiction.

⁵⁰ Genèse 38, 15 : Juda, l'ayant aperçue, la prit pour une prostituée ; car elle avait voilé son visage.

⁵¹ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 32.

⁵² MARTH, Christine, NAUMANN, Marie, BREHER, Nina, 2017. *Cherchez la femme*. [en ligne]. 2017. Vol. 16. [Consulté le 1 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://issuu.com/jmb_journal/docs/jmb_journal_2017, p. 56.

⁵³ ELI, Baruch Shulman, 2010. Hair Covering and Jewish Law : a Response. *Tradition: A Journal of Jewish Thought* [en ligne]. Hiver 2010, pp. 73-88. [Consulté le 05 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.broydeblog.net/uploads/8/0/4/0/80408218/haircovering-_response__2010_.pdf, p. 83.

contrairement au port de la *kippa*. L'importance et l'actualité de cette obligation rabbinique sont pourtant fortement discutées de nos jours. En effet, les juives orthodoxes sont les principales porteuses d'un couvre-chef.⁵⁴

3.2 Christianisme

Comme dans le judaïsme, les récits de l'Ancien Testament, fortement similaires à ceux de la Bible hébraïque, ne sont pas décisifs. 1. Corinthiens 11, 5-16⁵⁵ est la référence principale concernant les couvre-chefs féminins chrétiens. Ce passage a été écrit par l'apôtre Paul. Il a été le premier à donner une connotation religieuse à un couvre-chef en plus d'une raison sociale ou historique.⁵⁶

⁵Mais toute femme qui prie ou prophétise tête nue fait affront à son chef ; car c'est exactement comme si elle était rasée. ⁶Si la femme ne porte pas de voile, qu'elle se fasse tondre ! Mais si c'est une honte pour une femme d'être tondue ou rasée, qu'elle porte un voile ! ⁷L'homme, lui, ne doit pas se voiler la tête : il est l'image et la gloire de Dieu ; mais la femme est la gloire de l'homme. ⁸Car ce n'est pas l'homme qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme. ⁹Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. ¹⁰Voilà pourquoi la femme doit porter sur la tête une marque d'autorité, à cause des anges. ¹¹Pourtant, la femme est inséparable de l'homme et l'homme de la femme, devant le Seigneur. ¹²Car si la femme a été tirée de l'homme, l'homme naît de la femme et tout vient de Dieu. ¹³Jugez par vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée ? ¹⁴La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il est déshonorant pour l'homme de porter les cheveux longs ? ¹⁵Tandis que c'est une gloire pour la femme, car la chevelure lui a été donnée en guise de voile. ¹⁶Et si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude et les Eglises de Dieu non plus.

« À notre époque, le texte de Paul semble [...] misogyne. »⁵⁷ Cette possible interprétation est liée aux versets 7 à 9. Selon Rosine Lambin, Paul désavoue son affirmation écrite dans Galates 3, 28 : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ ». Et pourtant, Marcello Buscemi, théologien spécialiste de Saint-Paul et professeur au *studium biblicum franciscanum* de Jérusalem,⁵⁸ trouve que le voile « imposé » par Paul a été une possibilité de « prier et [de] prophétiser »⁵⁹ lors des rassemblements. Ce n'était pas ordinaire à cette époque-ci. Par conséquent, il s'agirait d'une manière de se rapprocher de l'égalité entre l'homme et la femme.⁶⁰ Ce passage biblique peut être considéré à partir de deux approches différentes : la

⁵⁴ MARTH, *op. cit.*, p. 24.

⁵⁵ Les passages de la Bible, dans l'ensemble du travail, ont été consultés à l'adresse suivante : ALLIANCE BIBLIQUE FRANÇAISE. Traduction Œcuménique de la Bible (2010). *Lire.la-bible.net* [en ligne]. [Consulté le 05 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://lire.la-bible.net/lecture/genese/1/1/TOB>

⁵⁶ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 34.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 37.

⁵⁸ *Idem.*

⁵⁹ *Ibid.*, p. 38.

⁶⁰ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 38.

perspective de la société actuelle, omettant le contexte historique, ou le point de vue du contexte culturel de Paul. La décision de porter un voile dépend par conséquent de l'actualité accordé au passage par le lecteur et la lectrice.

3.3 Islam

Plusieurs passages du Coran traitent de la « protection féminine ». Par exemple, cet extrait de la sourate 33, 53 : « Et si vous leur demandez (à ses femmes) quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs »⁶¹. Selon Mohammed Taleb, le mot *hidjab* dans le Coran ne signifie non pas le voile féminin de nos jours, mais un rideau.⁶² Ce passage coranique met en avant la séparation de « l'extérieur, le public, et l'intérieur, l'intime »⁶³. Dans le climat d'incertitude de cette époque, ce geste servirait de protection pour les femmes, alors victimes d'« agressions physiques et verbales »⁶⁴. La volonté de préserver et « d'améliorer la condition féminine »⁶⁵ de la part de Mahomet est alors la bienvenue⁶⁶. Le port du voile est recommandé aux femmes, dans la sourate 33, 59⁶⁷, afin que leur corps soit couvert. Dans la sourate 24, 31⁶⁸, les hommes qui peuvent voir la femme avec leurs atours non cachés par des habits sont listés. Les personnes autorisées sont principalement les membres de la famille directe ou encore les esclaves et les femmes. Les sourates 33, 32-33⁶⁹ et 24, 60⁷⁰ traitent le thème de l'exhibition du corps⁷¹ et de la possibilité pour les femmes plus âgées de se vêtir de façon plus légère. Selon Nabil Moulin, Mahomet n'aurait fait que de minimes changements du code vestimentaire. Comme vu auparavant, il était normal que les femmes portent un voile. « Dans la continuité des traditions proche-orientales antiques, femmes et hommes se couvrent la tête pour se protéger du soleil, de la poussière et des regards, mais également par humilité devant le Ciel »⁷². Les hommes portaient principalement un turban ou d'autres formes de couvre-chefs. Le rang social

⁶¹ Les passages coraniques, dans l'ensemble du travail, ont été consultés à l'adresse suivante : DELMOULY, Nicolas. *Le-coran.com* [en ligne]. [Consulté le 05 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.le-coran.com>

⁶² LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 45.

⁶³ *Ibid.*, p. 42.

⁶⁴ *Idem.*

⁶⁵ *Idem.*

⁶⁶ *Idem.*

⁶⁷ Sourate 33, 59 : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles: elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

⁶⁸ Sourate 24, 31 : « Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes Musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. »

⁶⁹ Sourate 33, 32-33 : « ³²Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. ³³Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jâhiliyah). Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, Ô gens de la maison [du prophète], et veut vous purifier pleinement. »

⁷⁰ Sourate 24, 60 : « Et quant aux femmes atteintes par la ménopause qui n'espèrent plus le mariage, nul reproche à elles d'enlever leurs vêtements de [sortie], sans cependant exhiber leurs atours et si elles (sic !) cherchent la chasteté c'est mieux pour elles. Allah est Audient et Omniscient. »

⁷¹ LAROUSSE, 2020, *op. cit.*, p. 47.

⁷² LAROUSSE, 2020, *op. cit.*, p. 46.

influence le port du voile chez les femmes. « Les esclaves et les affranchis ⁷³ » avaient l'interdiction de le porter, alors que les femmes plus nobles décidaient de sortir dévoilées ⁷⁴.

Samina Ali (F. 7), lors d'une présentation *Ted^xTalk*⁷⁵, a donné deux raisons pourquoi Mahomet demande aux femmes de se voiler. La première serait la coutume, qui alors était le port d'un léger voile, et la seconde serait la fonction d'un individu dans la société. Vu que la coutume pour les femmes libres était de se voiler, il l'a instaurée à toutes les femmes. Ceci permettait l'uniformité de leur habillement, afin que les esclaves féminines soient mieux protégées contre les agressions.⁷⁶ L'intention exacte de Mahomet nous est inconnu. Les diverses interprétations restent ouvertes et nécessiteraient des études plus approfondies.



Figure 7 : Un portrait de Samina Ali.

4 Résultats des questionnaires et des interviews

Les six interviews ont été réalisés en été 2020, dont deux à distance. Par la suite, chaque entretien a été retranscrits mot pour mot en omettant les remarques annexes de l'entretien individuel. L'ensemble des interviews et des questionnaires se trouve en annexe. Ces entretiens forment la partie pratique de ce travail. Ils permettent d'aborder la thématique du couvre-chef du point de vue des pratiquants et pratiquantes. Après avoir analysé séparément les entretiens propres à chaque religion, l'analyse croisée permet de les mettre en lien les uns avec les autres, ainsi qu'avec la partie théorique.

[...]

5 Développement

La thématique du couvre-chef comprend trois grandes parties : l'histoire, le point de vue religieux et l'approche sociologique. Dans ce travail, la dernière perspective sera développée afin de pouvoir mieux saisir la signification et les conséquences du port d'un couvre-chef connoté religieusement dans la société actuelle.

5.1 Habillement

Durant les dernières décennies, notre société est devenue de plus en plus individualiste et la diversité des habits a augmenté. Ce n'est plus le côté pratique, mais l'identité exprimée qui

⁷³ *Ibid.*, p. 48.

⁷⁴ *Idem.*

⁷⁵ Les *Ted Talks* sont des présentations diffusant « de nouvelles théories, de nouvelles idées » avec la devise : « technologie, divertissement, design » (traduction personnelle), dans CATANI, Arthur, 2017. 7 Ted Talks inspirantes en français. *Goalmap.blog* [en ligne]. 09 juin 2017. [Consulté le 02 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : [https://blog.goalmap.com/7-ted-talks-inspirantes-en-francais/#7\)-pourquoi-faisons-nous-ce-que-nous-faisons](https://blog.goalmap.com/7-ted-talks-inspirantes-en-francais/#7)-pourquoi-faisons-nous-ce-que-nous-faisons)

⁷⁶ TEDxUniversityofNevada, 2017. What does the Quran really say about a muslim woman's hijab ? Samina Ali. Youtube.com [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=_J5bDhMP9IQ

domine, car nous ne devons plus nous occuper de notre protection.⁷⁷ Celui-ci est influencé par « le sexe, l'âge, la classe sociale »⁷⁸ et par des raisons personnelles⁷⁹. L'action de se vêtir comporte deux catégories distinctes : « le processus [...] (qui change et complète le corps, [...] [tel que les tatouages et les] coiffures [...] [et] le produit [...] [qui est composé d'accessoires matériels, tels que les] habits [et] les bijoux ajoutés sur le corps) ». ⁸⁰ Par la façon dont nous nous vêtons, nous pouvons donner des informations sur notre identité personnelle et ainsi créer une séparation envers un étranger.⁸¹ Les individus sont « regroupés et séparés »⁸² par leurs vêtements selon « des normes, [des] règles et [des] interdictions »⁸³ d'une société ou selon des préférences individuelles.⁸⁴

L'habillement connoté religieusement, contrairement à la mode, est plus indépendant du temps.⁸⁵ Il est toujours en lien avec un contexte culturel et historique lui attribuant une signification particulière. Celle-ci reste une idée subjective donnée à un individu ou à un groupe d'individus. Pour cette raison, le voile a une connotation non seulement religieuse, mais également musulmane. Il pourrait très bien être porté par une juive, un juif ou une chrétienne. De plus, il n'est pas certain que ce voile soit réellement musulman. Il peut appartenir à « une tradition [ou à] une culture » d'un pays majoritairement musulman, vu que ce couvre-chef est polysémique.⁸⁶

5.2 Identité individuelle

Mis à part le point de vue religieux du port d'un couvre-chef, l'identité est la principale motivation des porteurs et porteuses. Les interactions avec l'environnement social sont indispensables pour créer son identité, puisqu'elles nous font un effet de miroir, nous permettant de nous refléter.⁸⁷ Monsieur H. Keupp a déclaré l'identité comme un produit recherché par un travail de réflexion continu⁸⁸. Celui-ci comprend l'authenticité, la reconnaissance et la « cohérence »⁸⁹. Cette dernière est la balance identitaire entre la « reconnaissance [...] [et l'] authenticité »⁹⁰ du style de vie menée⁹¹. Pour cette raison,



Figure 8 : L'image montre la tension d'une femme musulmane entre les codes vestimentaires de la société et de sa communauté musulmane.

⁷⁷ LAROUSSE, 2020, *op. cit.*, p. 46.

⁷⁸ Traduction personnelle de GRIGO, *op. cit.*, p. 46.

⁷⁹ GRIGO, *op. cit.*, p. 44.

⁸⁰ Traduction personnelle de GRIGO, *op. cit.*, pp. 41-42.

⁸¹ GRIGO, *op. cit.*, p.42.

⁸² *Ibid.*, p. 45.

⁸³ *Idem.*

⁸⁴ *Idem.*

⁸⁵ *Ibid.*, p. 202.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 46.

⁸⁷ Traduction personnelle de « *Selbstobjektivierung* » dans GRIGO, *op. cit.*, p. 68.

⁸⁸ GRIGO, *op. cit.*, p. 62.

⁸⁹ Traduction personnelle de GRIGO, *op. cit.*, p. 65.

⁹⁰ Traduction personnelle de GRIGO, *op. cit.*, p. 65.

⁹¹ *Ibid.*, p. 67.

certaines personnes tiennent à porter un couvre-chef, même en cas de discriminations et de difficultés. De ce fait, selon la femme juive interviewée, il est « tout de même important pour »⁹² elle de porter un couvre-chef, malgré ses difficultés dans le quotidien. Régulièrement, elle remarque des chuchotements en lien avec son couvre-chef. Volontairement ou non, ce vêtement est une communication visuelle qu'un étranger interprétera à sa façon. Cette première impression se forme avant tout dialogue.⁹³ En somme, l'autoreprésentation⁹⁴ et la perception des autres contribuent à la construction de son identité. Les trois facteurs du travail de réflexion définissent qu'une personne recherche à être cohérente avec ses idées, tout en étant acceptée. L'intersection forme l'identité finale. L'autoreprésentation peut être utilisée comme un moyen de manipulation⁹⁵. Par exemple, lors d'un entretien d'embauche, les habits sont choisis en fonction de l'idée que nous souhaitons projeter sur notre corps. De cette façon, nous guidons l'interlocuteur à percevoir un certain portrait de nous-même.⁹⁶ Le physique devient alors une « surface de projection »⁹⁷ de notre personnalité ou d'autoreprésentation. À ce moment-là, l'habillement devient un outil pour manipuler la pensée d'autrui.⁹⁸

5.3 Identité d'un groupe

Lorsqu'il s'agit d'un groupe entier, il se sépare de la société majoritaire par la différence de l'identité sociale⁹⁹. Cette dernière est rendue visible par un système de symboles religieux. L'habillement des membres les rapproche de leur groupe religieux et parallèlement les distingue de la société majoritaire. « L'ethnicité et les normes des genres »¹⁰⁰ peuvent aussi être rendues visibles par l'habillement¹⁰¹. Ces distinctions peuvent par conséquent entraîner des discriminations face à des minorités ethniques, religieuses et genrées. La reconnaissance visuelle des différences se fait par « la visibilité, la lisibilité et la compréhension »¹⁰² du code vestimentaire. Afin de le comprendre, l'humain utilise tout un recueil de normes structurelles et sociales intégré dès son plus jeune âge. Par leur style vestimentaire, les jeunes femmes musulmanes n'expriment non pas l'image d'un islam traditionnel, mais moderne. Avec cette nouvelle signification, elles se rendent visibles au sein d'une société en enlevant les connotations négatives associées au voile¹⁰³. Les jeunes femmes portent volontiers le voile puisqu'elles peuvent se l'approprier. La suppression de l'obligation du port du voile et de la coiffe a provoqué une diminution des personnes se couvrant la tête. Ce phénomène a soulevé diverses questions dues à la perte de l'uniformité. De ce fait, l'identité du groupe et de chaque sœur est dorénavant définie par d'autres repères collectifs.¹⁰⁴ La perception de soi-même a également changé, puisque certaines personnes ne se sentent plus définies par rapport à leur habillement. En somme, certains groupes d'individus se définissent de plus en plus par

⁹² Traduction personnelle de : « *Und es ist mir trotzdem irgendwie wichtig, das zu machen* » dans (A. 5).

⁹³ GRIGO, *op. cit.*, p.69.

⁹⁴ Traduction personnelle de « *Selbstdarstellung* » dans GRIGO, *op. cit.*, p. 70.

⁹⁵ Traduction personnelle de « *Selbstinszenierung* » dans GRIGO, *op. cit.*, p. 70.

⁹⁶ GRIGO, *op. cit.*, p. 70.

⁹⁷ Traduction personnelle de GRIGO, *op. cit.*, p. 71.

⁹⁸ GRIGO, *op. cit.*, p. 71.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 47.

¹⁰⁰ Traduction personnelle de GRIGO, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰¹ GRIGO, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰² Traduction personnelle de GRIGO, *op. cit.*, p. 83.

¹⁰³ GRIGO, *op. cit.*, pp. 35-36.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 37.

l'habillement et l'emploi comme moyen pour transmettre leurs valeurs, alors que d'autres groupes cessent de se définir par leur apparence extérieure. Le port d'un couvre-chef permet de se distinguer d'un autre individu, d'un groupe ou de la société majoritaire. Cette visibilité de la différence religieuse est un sujet délicat dans l'espace public. Le courant féministe, entre autres, est un camp d'intérêts¹⁰⁵ qui doit être considéré dans les lieux communs. Le concept, semblant s'opposer le plus souvent à la liberté religieuse, est le sécularisme. Actuellement, il concerne, en Suisse, principalement les discussions en lien avec l'islam. Ce réveil religieux serait mesurable au nombre de jeunes femmes musulmanes portant un voile. Une telle visibilité provoque de grands échos dans notre société post-sécularisée.¹⁰⁶ La connotation religieuse négative est due à un manque de connaissances et de compréhension de la part de la société suisse.

5.4 Signes religieux

Le droit de manifester sa religion dans la vie privée et dans le public est garanti par la Convention européenne des droits de l'homme¹⁰⁷. Pourtant, chaque État a sa propre idée concernant le port de signes religieux. Jean-Marie Woehrling démontre trois différentes situations pour ce terme :

- « le signe religieux comme une manifestation de conviction religieuse,
- [comme un] instrument de visibilité d'une religion
- [et comme] manifestation d'une obligation ».¹⁰⁸

Dans la première situation, « le signe religieux a un objectif de manifester une appartenance religieuse ».¹⁰⁹ Ce symbole peut provenir de l'objet « lui-même [...] (critère objectif) »¹¹⁰ ou « de la volonté de la personne [...] (critère subjectif) »¹¹¹. C'est pourquoi, une femme peut porter un voile sans pour autant être croyante. Cependant, la société peut percevoir l'objet comme étant connoté religieusement et interpréter que cette femme est musulmane.

Le symbole religieux de la deuxième situation concerne les objets détachés de toute personne, tels que des édifices. Il peut donc subsister plus longtemps que ses créateurs. Souvent, il n'a pas seulement une dimension religieuse, mais aussi « esthétique, culturelle [...] [et] politique »¹¹². Les croix aux sommets des montagnes ont notamment une signification religieuse. Aujourd'hui, elles font partie du paysage suisse. Les mosquées ont été construites comme lieu de culte, pourtant, certaines n'ont plus cette fonction. Selon la théorie de Jean-Marie Woehrling, la croix aurait des caractéristiques « substantielle [...] [et] empirique »¹¹³, alors que la mosquée serait « finaliste ¹¹⁴ ». « Substantiel » signifie le symbole de l'objet en lui-

¹⁰⁵ Traduction personnelle de « *Interessenlager* » dans GRIGO, *op. cit.*, p. 28.

¹⁰⁶ GRIGO, *op. cit.*, p. 29.

¹⁰⁷ WOEHLING, *op. cit.*, p.9.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.10.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.11.

¹¹⁰ *Idem.*

¹¹¹ *Idem.*

¹¹² *Ibid.*, p.14.

¹¹³ *Ibid.*, p.17.

¹¹⁴ *Idem.*

même, « empirique » est la perception de chaque personne et « finaliste » correspond au but recherché par les créateurs de l'objet.

Dans la dernière situation, lorsqu'une porteuse ou un porteur ne souhaitent pas manifester son identité, il s'agit d'une « obligation religieuse¹¹⁵ ». Le couvre-chef des femmes juives a toujours été une obligation rabbinique. Le voile musulman, par exemple, appartient aux trois catégories¹¹⁶. Généralement, chaque couvre-chef est polysémique ou pourrait l'être. Ceci nous fait comprendre la complexité de la problématique d'un couvre-chef connoté religieusement dans l'espace public.

5.5 Liberté de religion ou laïcité

Pena Ruiz décrit la laïcité comme « un idéal dont l'originalité est qu'il permet à tous, croyants et athées de vivre ensemble sans que les uns et les autres ne soient stigmatisés »¹¹⁷. Le but des discussions politiques, autour de la visibilité de signes religieux, est de garantir une bonne cohabitation. Toutefois, diverses visions existent concernant l'autorisation de ces signes dans l'espace public. Une décision serait de contourner la confrontation religieuse en établissant la laïcité. Le pôle contraire serait d'accepter toutes différences et d'instaurer la liberté religieuse dans tous les domaines. Le voile islamique, un signe religieux devenu politique,¹¹⁸ est un exemple suscitant divers avis. En fonction de la perception du couvre-chef en question, la réaction de l'autre sera différente. En effet, le signe que le porteur émet ne correspond pas forcément à celui interprété par autrui. Ce malentendu est possible étant donné qu'un couvre-chef est souvent polysémique. Toutefois, différentes opinions s'opposent en répondant à la question suivante : jusqu'à quel point montrer la différence et à partir de quel point chercher l'égalité ?

Dans certains pays, les couvre-chefs connotés religieusement sont interdits dans les établissements scolaires, tandis qu'ailleurs la liberté religieuse est plus étendue. Pour le moment, les élèves en Suisse peuvent jouir de la liberté de religion. L'interdiction de porter des signes religieux pour les élèves à l'école obligatoire a été discutée. Cependant, le Tribunal fédéral a refusé les propositions pour protéger la liberté de croyance. Les enseignants et enseignantes de la scolarité obligatoire sont tenus à être laïcs.¹¹⁹ Le rôle

MODE AUTOMNE-HIVER : LE VOILE LAÏC



Figure 13 : « Quels signes religieux conserver dans l'espace public au nom de la laïcité ? ». Image de Dawid.

¹¹⁵ WOEHLING, *op. cit.*, p.17.

¹¹⁶ *Ibid.*, p.18.

¹¹⁷ JOVELIN, Emmanuel, 2009. Sociologie de la femme voilée. Du voile hérité au voile révélé. *Pensée plurielle* [en ligne]. 2009. Vol. 21, n° 2, pp.113-125. [Consulté le 19 mars 2020] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-2-page-113.htm>, p. 113

¹¹⁸ WOEHLING, *op. cit.*, p.22.

¹¹⁹ GRINGERI Andrea. Quelques cas où la laïcité a fait débats en Suisse. *Rts.ch* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/la-laicite/8735637-quelques-cas-ou-la-laicite-a-fait-debat-en-suisse.html>

de l'État est de garantir la liberté religieuse et non de « protég[er] la confrontation »¹²⁰ avec d'autres croyances. Il intervient uniquement dans la liberté personnelle si la paix ne peut plus être maintenue.¹²¹

5.6 Problématique actuelle

Une augmentation de la visibilité globale des habits connotés religieusement est constatable. Elle est due en partie à la thématization récente du voile musulman. De ce fait, non seulement la politique et les médias en ont discuté, mais également le marché. Les producteurs ont saisi l'opportunité de créer des habits respectant certains codes vestimentaires, principalement ceux de la clientèle musulmane¹²². Nike, par exemple, a lancé une collection entière de vêtements de sport modestes¹²³. Le voile « moderne » a été rendu visible dans les réseaux sociaux par divers mouvements, tels que les *hijabistas* ou les *mipsters*¹²⁴. Ceux-ci symbolisent le désir de la nouvelle génération de s'intégrer dans une société occidentale, tout en gardant leur identité religieuse, à laquelle elle donne leur espace. Monsieur Jovelin nomme cette volonté « le voile revendiqué »¹²⁵. Contrairement au « voile des femmes traditionnel »¹²⁶ et au « foulard des



Figure 11 : Une publicité de la marque Nike pour sa ligne de vêtements modestes en 2017.



Figure 10 : Des *mipsters*.

adolescentes »¹²⁷, il est porté avec une pleine conviction religieuse et parfois même contre le gré des parents¹²⁸. De ce fait, le foulard est principalement une marque identitaire et un symbole de résistance.¹²⁹ Il n'est donc pas un symbole de soumission comme dans le passé ou comme dans certains pays encore actuellement. Cette vision est due au « (néo)traditionis[m]e [...] [et a son souhait de] contrôl[e] [...] [le] corps de la femme, source de tentations et de désordre social »¹³⁰. C'est pourquoi, le voile est imposé dans certains

¹²⁰ BELLANGER François, 2016. Liberté religieuse et enseignement. Religion und Gesellschaft / Religions et société [en ligne]. 2016, pp.155-163. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.religionskunde.ch/images/Ausgaben_ZFRK/Rubriken/2016_02_Bellanger-ZFRK_2-2016.pdf, p. 157.

¹²¹ *Ibid.*, p. 157.

¹²² AHMADI, Zeinab et al. Glaube, Stil und Identität: Religion auf dem Laufsteg. *Die interreligiöse Zeitung, zViste* [en ligne]. 2019, p. 13.

¹²³ SAFRONOVA, Valeriya, 2017. Nike Reveals the 'Pro Hijab' for Muslim Athletes. *Nytimes.com* [en ligne]. 8 mars 2017. [Consulté le 23 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.nytimes.com/2017/03/08/fashion/nike-pro-hijab-muslim-athlete.html?_r=0

¹²⁴ AHMADI, *op. cit.*, p. 18.

¹²⁵ JOVELIN, *op. cit.*, p.117.

¹²⁶ *Ibid.*, p.116.

¹²⁷ *Idem.*

¹²⁸ *Ibid.*, p.117.

¹²⁹ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 40.

¹³⁰ LAROUSSE, 2020, *op. cit.*, p. 51.

pays¹³¹. Bien entendu, il existe partout des personnes avec une vision fondamentaliste. En Suisse, cependant, la majorité a une vision plus moderniste. Pour les femmes « éduquées [...] et indépendantes ¹³²», notamment, « le sens spirituel »¹³³ est central. Dans ce cas-ci, le voile peut même servir d'étendard pour des activités que la pratiquante éviterait autrement, telle que la baignade. L'intention de la nouvelle génération de femmes musulmanes serait donc contraire à la peur rencontrée envers l'islam par une partie de la société suisse. Madame Nussbaum explique que la peur est généralement due à une perte de contrôle d'une situation changeante, telle que l'augmentation d'une diversité culturelle.¹³⁴ De plus, certains sujets, comme les attaques terroristes et les scandales entre réfugiés, seront plus mis en avant par les médias.¹³⁵ Par conséquent, l'islam a été considérablement abordé ces dernières années au niveau politique pour diverses thématiques : la construction de minarets, l'immigration, le voile, entre autres.¹³⁶ Nous savons également que l'inconnu et le mystérieux incitent les humains à s'imaginer des dangers potentiels non fondés.¹³⁷ Les musulmans semblent être un bouc émissaire idéal. Mais en quoi cette nouvelle diversité religieuse influence-t-elle notre culture ?

Selon M. Baumann et J. Stolz, l'histoire montre bien que de nombreux mouvements religieux (judaïsme, réformation, ...) ont souvent été discriminés. Toutefois, la cohabitation fonctionne passablement bien de nos jours¹³⁸. Comment l'islam peut-il trouver sa place dans la culture suisse ? Comment éviter les malentendus et les incompréhensions entre l'intention du porteur et l'interprétation d'autrui ? Ces questions restent ouvertes et à développer. Concernant le christianisme, la situation est tout autre puisque l'habillement religieux vit un déclin. Quant aux couvre-chefs juifs, ils passent presque inaperçus et sont politiquement peu discutés. De plus, ces deux religions ont plus contribué à l'histoire suisse, étant donné que l'islam n'est présent que depuis peu dans le pays. Afin d'éviter des conflits interreligieux, le dialogue entre les religions est primordial. Grâce à cet effort, les religions en Suisse ont un grand respect et une forte tolérance envers les autres communautés. Dans l'espace public, la visibilité musulmane reste tout de même un problème actuel.

5.7 Problématique vue par les interviewés

[...]

6 Conclusion

Pour résumer, le voile a une plus longue histoire que ce que nous nous imaginons. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas qualifier le voile comme un moyen d'oppression, mais comme

¹³¹ LAROUSSE, 2020, *op. cit.*, p. 50.

¹³² *Ibid.*, p. 51.

¹³³ *Idem.*

¹³⁴ NUSSBAUM, Martha, 2014. *Die neue religiöse Intoleranz. Ein Ausweg aus der Politik der Angst*. 2ème édition. WBG (Wissenschaftliche Buchgesellschaft). Darmstadt : 01 février 2015. ISBN 978-3-534-26715-6, p. 29.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 38.

¹³⁶ BAUMANN, Martin et STOLZ, Jürg, 2009. *La nouvelle Suisse religieuse. Risques et chances de sa diversité*. Labor et Fides. Genève : Baumann, Martin et Stolz, Jürg, 2009. ISBN 978-2-8309-1278-4, pp. 355-356.

¹³⁷ NUSSBAUM, *op. cit.*, p. 40.

¹³⁸ BAUMANN, *op. cit.*, pp. 361-367.

un phénomène complexe. De plus, certaines personnes portent un couvre-chef pour la tradition et non pour des motifs religieux. D'ailleurs, en fonction du groupe d'individus, les textes sacrés sont interprétés différemment. Indépendamment de l'importance religieuse, l'habillement est un moyen de définir son identité et de la communiquer à autrui. De cette manière, un individu ou un groupe d'individus peuvent se distinguer de la majorité. Ceci rend la diversité culturelle également visible dans l'espace public. Dans quels domaines l'État devrait-il limiter la liberté de religion, afin que la laïcité puisse garantir une bonne cohabitation ? De plus, il est bien possible que l'intention du porteur soit différente de l'interprétation de l'observateur. Parfois, la société suisse interprète le port du voile comme un rejet d'intégration et un manque intellectuel. Pour certains porteurs et porteuses leur couvre-chef est un symbole de résistance. De ce fait, un couvre-chef ou le voile ne sont pas forcément un enfermement volontaire ou involontaire, mais un moyen de marquer son identité au sein d'une société et ne devrait pas empêcher de participer à la vie sociale¹³⁹. Au vu de l'ampleur des facteurs impliqués, le voile et les autres couvre-chefs méritent une discussion approfondie.

Les interviews ont été intéressants pour obtenir un aperçu des points de vue des porteurs. Ceux-ci thématisent moins leur couvre-chef que la société majoritaire, puisqu'il est devenu une habitude pour eux. Ce n'est pourtant pas représentatif pour la Suisse. Les points de vue entre les communautés et entre les individus peuvent varier. Bien que la plupart des personnes ait un même avis sur la thématique du couvre-chef, d'autres motivations proviennent de la minorité. Par le travail pratique, le fil rouge de l'histoire du couvre-chef est devenu plus clair. Elle a commencé dans l'Antiquité avec le voile, en passant par le début des trois plus grandes religions monothéistes, pour aboutir à différentes significations de nos jours. Le dialogue entre les personnes portant ou ne portant pas de couvre-chef pourrait être développé. Une partie des tensions en lien avec le voile est certainement due à un manque de connaissances et à des incompréhensions. De ce fait, les porteurs des trois religions se comprennent mieux. Une conclusion possible est que l'inconnu provoque des peurs entraînant des discriminations et des persécutions, un phénomène fortement répandu dans l'histoire. Ce sentiment est également la raison pour laquelle le voile est dérangeant pour certains citoyens suisses et qui souhaiteraient que le port du voile soit régulé dans le secteur public. Les interviewés trouvent les limitations du port des couvre-chefs connotés religieusement absurdes et incompréhensibles. Le choix est donné à chaque citoyen de favoriser la laïcité de l'État ou la liberté religieuse à travers des votations et grâce au comportement de chacun dans son quotidien face aux porteurs et aux porteuses. De ce fait, un habit connoté religieusement ne concerne pas seulement le domaine des sciences sociales, mais également celui du droit et de la politique. La société elle-même est un système complexe à comprendre et de ce fait, le dénouement complet de l'effet du port d'un vêtement religieux dans la société suisse n'a pas été possible. C'est pourquoi, le point de vue des non-porteurs, la perception des hommes concernant les couvre-chefs féminins chrétiens et musulmans et celle des autres personnes seraient nécessaires. Par ce moyen, il serait possible d'avoir une plus grande diversité et une vue d'ensemble sur cette thématique. De plus, étudier les similarités et les différences d'avis

¹³⁹ LAROUSSE, 2016, *op. cit.*, p. 29 9

des personnes nommées ci-dessus, serait un approfondissement de l'approche sociologique. Il existe également des pratiquants d'une religion qui souhaitent porter un couvre-chef, mais qui s'en abstiennent, car la société et l'État n'y sont pas favorables. Il n'est pas rare qu'une femme musulmane se voit refuser une place de travail en raison du voile. La question, qui reste à se poser est la manière de parler du voile afin de thématiser la problématique sans en faire une polémique. Si le voile et les couvre-chefs connotés religieusement étaient un objet de perturbation, qu'est-ce qu'il serait effectivement possible de faire afin d'intégrer les porteurs dans notre société tout en évitant ces tensions ? Et comment serait-il possible d'augmenter la compréhension des non-porteurs ?

Certains adhérents du judaïsme, du christianisme et de l'islam ne souhaitent pas porter un couvre-chef. Il serait tout aussi enrichissant de comprendre les raisons les poussant à ne pas en mettre. Ceci permettrait de les comparer avec les opinions des porteurs et porteuses afin d'obtenir un éventail plus large d'avis. Puisque le voile musulman est perçu par certaines personnes comme un symbole d'oppression du genre féminin, la vision des hommes musulmans et non-musulmans pourrait ouvrir une nouvelle thématique tout aussi intéressante. En effet, une étude sur les différents points de vue de citoyens vivant en ville ou campagne, ayant des âges et des professions différents serait également utile, afin de mieux comprendre la perception de la population suisse. Cela montre bien qu'une simple réflexion n'est pas suffisante, mais que cette thématique doit continuer d'être approfondie.

À mon avis, nous ne pouvons pas dire que les couvre-chefs ne correspondent pas à l'image suisse, puisqu'il y a un siècle, beaucoup de personnes en ont portés. Indépendamment d'un avis personnel concernant le port du voile, nous devrions nous rendre compte que la thématique englobe non seulement une religion, mais est tout un système récurrent dans la majorité des cultures et de l'histoire. C'est pourquoi, je pense qu'il est nécessaire de parler du voile, sans préjugés à l'encontre des musulmans, mais avec une réflexion pragmatique. Selon moi, la laïcité totale ou l'absence de tous signes et symboles religieux ne sont pas la solution. La France en est un exemple concret. Bien que l'État vise une laïcité complète, le voile est un grand sujet polémique dans ce pays. Pour cette raison, je préfère que la société et l'État suisses se concentrent sur la compréhension d'autrui et donnent de l'espace à la liberté de croyance. Car la compréhension crée des ponts entre diverses personnes et groupes, ce qui rend possible la paix et une bonne cohabitation.¹⁴⁰ À mon avis, la richesse culturelle, apportée par la diversité, est une chance à saisir. En effet, nous avons besoin des autres cultures pour pouvoir développer notre société.

Ce travail a conduit à répondre si oui ou non le couvre-chef fait le croyant. Selon l'une des deux diaconesses interviewées, nous sommes « influencés par ce qu'on porte »¹⁴¹ et c'est pourquoi nous disons « que les habits font les gens »¹⁴². D'un côté, l'homme fait l'habit et choisit quelle image il transmet, d'un autre côté les habits portés nous influencent à leur tour. Dans certains vêtements, nous nous sentons à l'aise, beaux et forts, tandis que d'autres habits

¹⁴⁰ Traduction personnelle de « *Man sagt nicht für nichts: Kleider machen Leute?* » dans (A. 7).

¹⁴¹ Traduction personnelle de « *Man wird schon von dem geprägt, was man anzieht* » dans (A. 7)

¹⁴² Traduction personnelle de « *man sagt nicht für nichts: Kleider machen Leute?* » dans (A. 7)

dérangent et nous font nous sentir à la mauvaise place. Cela montre que le choix de l'habillement est bien plus qu'une utilité, car il reflète en partie notre identité. En conclusion, le corps sert de surface de projection comme la toile de moyen d'expression du peintre, les habits l'illustrent comme les couleurs remplissent le tableau ; le tout est l'œuvre d'un être humain.

7 Remerciements

Mes remerciements vont à...

Vielen Dank an...

Les interviewées et interviewés

pour le temps et la patience avec lesquelles ces personnes ont répondu à mes questions.

Monsieur Gerber

pour son suivi en tant que mentor.

Joyce Veuve

pour ses précieux conseils, sa généreuse patience et ses nombreux encouragements.

Les relectrices et les relecteurs

pour les commentaires constructifs et leur générosité.

Noemi Marceau

pour ses commentaires constructifs et son engagement.

Meine Schwester

für ihre Vorschläge und Hilfe.

Meine Mama

für ihre Hilfe und Unterstützung.

Tous les participantes et participants

qui ont contribué d'une quelconque manière à ce travail.

Merci !

8 Bibliographie

- AHMADI, Zeinab et al. Glaube, Stil und Identität: Religion auf dem Laufsteg. *Die interreligiöse Zeitung, zViste* [en ligne]. 2019.
- ALLIANCE BIBLIQUE FRANÇAISE. Traduction Œcuménique de la Bible (2010). *Lire.la-bible.net* [en ligne]. [Consulté le 05 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://lire.la-bible.net/lecture/genese/1/1/TOB>
- ÁLVAREZ, El, 2015. Druzes, Ishikis, Alevis, Bektashis, Alawites, Yarsanis, Kakais, Mandeans, Yezidis, Shabaks, Donmehs, Zaydis, Ismailis, Karaites, Essenians & Pyramidism¹. *losttribes-tenlosttribes.blogspot.com* [en ligne]. 14 novembre 2015. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://losttribes-tenlosttribes.blogspot.com/2015/11/druzes-alevis-bektashis-alawites.html>
- BAUMANN, Martin et STOLZ, Jürg, 2009. *La nouvelle Suisse religieuse. Risques et chances de sa diversité*. Labor et Fides. Genève : Baumann, Martin et Stolz, Jürg, 2009. ISBN 978-2-8309-1278-4
- BELLANGER François, 2016. Liberté religieuse et enseignement. Religion und Gesellschaft / Religions et société [en ligne]. 2016, pp. 155-163. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.religionskunde.ch/images/Ausgaben_ZFRK/Rubriken/2016_02_Bellanger-ZFRK_2-2016.pdf
- CATANI, Arthur, 2017. 7 Ted Talks inspirantes en français. *Goalmap.blog* [en ligne]. 09 juin 2017. [Consulté le 02 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : [https://blog.goalmap.com/7-ted-talks-inspirantes-en-francais/#7\)-pourquoi-faisons-nous-ce-que-nous-faisons](https://blog.goalmap.com/7-ted-talks-inspirantes-en-francais/#7)-pourquoi-faisons-nous-ce-que-nous-faisons)
- CASTARÈDE, Jean, 2013. *Histoire des religions*. Groupe studyrama. Levallois-Perret : 2013. ISBN 978-2-7590-2072-0
- CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. Calife, Khalife, subst. masc. *Cnrtl.fr* [en ligne]. [Consulté le 03.10.2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/calife>
- CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. Vestale, subst. fém. *Cnrtl.fr* [en ligne]. [Consulté le 03.10.2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/vestale>
- CROWLEY, Cornelius, « *Niklas Luhmann, A Systems Theory of Religion* », Archives de sciences sociales des religions [En ligne], octobre-décembre 2016, pp. 1-7. [Consulté le 19 mars 2020.] Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/assr/28294>
- DICOPHILO. Monothéisme. *Dicophilo.fr* [en ligne]. [Consulté le 27 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://dicophilo.fr/definition/monotheisme/>
- DIFFUSION DU JUDAÏSME AUX FRANCOPHONES. *Torah-box.com* [en ligne]. [Consulté le 05 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.torah-box.com/torah-pdf>
- DELMOULY, Nicolas. *Le-coran.com* [en ligne]. [Consulté le 05 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.le-coran.com>
- ELI, Baruch Shulman, 2010. Hair Covering and Jewish Law : a Response. *Tradition: A Journal of Jewish Thought* [en ligne]. Hiver 2010, pp. 77-88. [Consulté le 05 novembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.broydeblog.net/uploads/8/0/4/0/80408218/haircovering-_response__2010_.pdf
- GOLDMANN, Miriam. Warum müssen die Frauen die Haare nach der Hochzeit entweder mit Perücke oder mit Kopftuch bedecken ? *Jmberlin.de* [en ligne]. [Consulté le 28 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.jmberlin.de/frage-des-monats-warum-muessen-die-frauen-die-haare-nach-der-hochzeit-entweder-mit-peruecke-oder-mit-kopftuch>

GRIGO, Jacqueline, 2015. *Religiöse Kleidung-Vestimentäre Praxis zwischen Identität und Differenz*. 1^{re} éd. Transcript Verlag. Bielefeld : Kultur und soziale Praxis. 2 octobre 2015. ISBN 978-3-8394-2839-9.

GRINGERI Andrea. Quelques cas où la laïcité a fait débats en Suisse. *Rts.ch* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/la-laicite/8735637-quelques-cas-ou-la-laicite-a-fait-debat-en-suisse.html>

JOVELIN, Emmanuel, 2009. Sociologie de la femme voilée. Du voile hérité au voile révélé. *Pensée plurielle* [en ligne]. 2009. Vol. 21, n° 2, pp. 113-125. [Consulté le 19 mars 2020] Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-2-page-113.htm>

KAISERSWERTHER DIAKONIE. Geschichte. *Kaiserswerther-diakonie.de* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.kaiserswerther-diakonie.de/de/ueber-die-kaiserswerther-diakonie/ueber-die-kaiserswerther-diakonie/unternehmen/geschichte.html>

LAMBIN, Rosine, 1995. Paul et le voile des femmes. 01 novembre. 1995. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*. 01 novembre 1995. pp. 1-15. [Consulté le 21 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/cli/488>

LAROUSSE. Flamine. *Larousse.fr* [en ligne]. [Consulté le 03 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/flamine/33999>

LAROUSSE. Flaminique. *Larousse.fr* [en ligne]. [Consulté le 03 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/flaminique/34002?q=flaminique#33938>

LAROUSSE. Religion. *Larousse.fr* [en ligne]. [Consulté le 12 juin 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/religion/67904?q=religion#67154>

LAROUSSE, Virginie [dir. de la rédaction], 2016. Une histoire du voile. De la Grèce antique à nos jours. *Le Monde des Religions. Connaître les religions pour comprendre le monde*. Septembre-octobre 2016, Vol. 79.

LAROUSSE, Virginie [dir. de la rédaction], 2020. L'habit fait-il le croyant ? *Le Monde des Religions. Connaître les religions pour comprendre le monde*. Janvier-février 2020, Vol. 99.

LE BARS, Stéphanie, 2012. Les principaux apports du concile Vatican II. *Le Monde.fr*. [en ligne]. 11 octobre 2012. [Consulté le 30 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/europe/article/2012/10/11/dates-et-textes-du-concile-vatican-ii_1773960_3214.html

LUBRICH, Naomi, 2015. Judenhut et Zauberhut : la prolifération d'un signe juif. *ASDIWAL. Revue genevoise d'anthropologie et d'histoire des religions*. 2015. Vol. 10, pp. 137-162. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/asdi_1662-4653_2015_num_10_1_1043

MAISON DES RELIGIONS – DIALOGUES DES CULTURES. *Idée* [en ligne]. [Consulté le 27 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.haus-der-religionen.ch/fr/idee/>

MARTH, Christine, NAUMANN, Marie, BREHER, Nina, 2017. *Cherchez la femme*. [en ligne]. 2017. Vol. 16. [Consulté le 1 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://issuu.com/jmb_journal/docs/jmb_journal_2017

MJL. The Jewish Denominations. *Myjewishlearning.com* [en ligne]. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.myjewishlearning.com/article/the-jewish-denominations/>

NUSSBAUM, Martha, 2014. *Die neue religiöse Intoleranz. Ein Ausweg aus der Politik der Angst*. 2^{ème} édition. WBG (Wissenschaftliche Buchgesellschaft). Darmstadt : 01 février 2015. ISBN 978-3-534-26715-6

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, 2001. Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. *Portal.unesco.org* [en ligne]. 02 novembre 2001. [Consulté le 27 août 2020]. Disponible à l'adresse : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13179&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Pierre, 2020. À quel âge une femme musulmane peut-elle porter le hijab ? *Webeearth.fr* [en ligne]. 15 janvier 2020. [Consulté le 1 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.webeearth.fr/quel-age-femme-musulmane-peut-porter-hijab/>

SAFRONOVA, Valeriya, 2017. Nike Reveals the 'Pro Hijab' for Muslim Athletes. *Nytimes.com* [en ligne]. 8 mars 2017. [Consulté le 23 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.nytimes.com/2017/03/08/fashion/nike-pro-hijab-muslim-athlete.html?_r=0

SEPTIMUS, Daniel. Conservative Judaism Today. *Myjewishlearning.com* [en ligne]. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.myjewishlearning.com/article/conservative-judaism-today/>

TEDxUniversityofNevada, 2017. What does the Quran really say about a muslim woman's hijab ? Samina Ali. *Youtube.com* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=_J5bDhMP9IQ

VALLET, Odon, 2004. Le voile et la voilure. *Adolescence* [en ligne]. 2004. Vol. 49, n° 3, pp. 519-521. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-adolescence1-2004-3-page-519.htm>

WOEHLING, Jean-Marie, 2012. Qu'est-ce qu'un signe religieux ? *Société, droit et religion* [en ligne]. 2012. Vol. Numéro 2, n° 1, pp. 9-24. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-societe-droit-et-religion-2012-1-page-9.htm>

ZEIDAN, Adam, 2019. Sunni. Islam. *Britannica.com* [en ligne]. 17 septembre 2019. [Consulté le 29 août 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.britannica.com/topic/Sunni>

9 Liste des illustrations

Figure « page de titre » : DESSIN PERSONNEL. Fusain sur papier. 06 octobre 2020. Inspiré de : Eran Shakine. A Muslim, a Christian and a Jew. [en ligne]. [Consulté le 07. Octobre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.jmberlin.de/en/exhibition-eran-shakine>

Figure 1 : WISSENMEDIA, année inconnu. Judenhut. *Wissen.de* [en ligne]. [Consulté le 12 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.wissen.de/lexikon/judenhut>

Figure 2 : JTA, 2018. Quebec lawmaker criticizes Jewish colleague for kippah in Parliament. *Jpost.com* [en ligne]. [Consulté le 12 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.jpost.com/Diaspora/Antisemitism/Quebec-lawmaker-criticizes-Jewish-colleague-for-kippah-in-Parliament-550046>

Figure 3 : Im Wandel der Zeit. *Berner-diakonissen.ch* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://berner-diakonissen.ch/berner-diakonissen/im-wandel-der-zeiten>

Figure 4 : Basics of Christianity. *Freewalt.com* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.freewalt.com/socialstudies/history/world/grecomoman/romans/christianity.htm>

Figure 5 : Premiers états-premières écritures. Histoire-6^{ème}-cycle 3. *Carte-education.fr* [en ligne]. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : http://carte-education.fr/premiers-etats-premieres-ecritures_histoire-6eme-cycle-3

Figure 6 : DUPUIS-LABBÉ Dominique, 2020. Pierre Auguste RENOIR-Le Déjeuner des canotiers. *Institut-rafael.fr* [en ligne]. 01 avril 2020. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://institut-rafael.fr/sante-emotionnelle/pierre-auguste-renoir-le-dejeuner-des-canotiers/>

Figure 7 : Samina Ali. *Saminaali.net* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://saminaali.net/professional-bio/>

Figure 8 : OGUL Onur, 31 mai 2020. Gott weint über diese Pandemie. *Schweizer-illustrierte.ch* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.schweizer-illustrierte.ch/people/swiss-stars/gott-weint-uber-diese-pandemie>

Figure 9 : Diakonissenmutterhaus. *Dmk-harzburg.de* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.dmk-harzburg.de/mutterhaus/>

Figure 10 : Bienvenue. *Franciscaines-lemans* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://franciscaines-lemans.org/>

Figure 11 : Iranian Women are posting pics with their hair flying free in protest of strict hijab laws. *Earthporm.com* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://earthporm.com/strict-hijab-laws/>

Figure 12 : DIETRICH, Kirsten, 2013. Wir haben die gleichen Erlebnisse und Gefühle wie alle anderen. *Deutschlandfunkkultur.de* [en ligne]. 21 septembre 2013. [Consulté le 07 octobre 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.deutschlandfunkkultur.de/wir-haben-die-gleichen-erlebnisse-und-gefuehle-wie-alle.1278.de.html?dram:article_id=262520

Figure 13 : BOUTIN Christophe, 2019. Le voile islamique contre le vent laïc. *Images.lanouvellerepublique.fr* [en ligne]. 05 novembre 2020 [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : https://images.lanouvellerepublique.fr/image/upload/t_1020w/f_auto/5dbffb1329b5f724488b456c.jpg

Figure 14 : SAFRONOVA, Valeriya, 2017. Nike Reveals the 'Pro Hijab' for Muslim Athletes. *Nytimes.com* [en ligne]. 8 mars 2017. [Consulté le 23 août 2020]. Disponible à l'adresse : https://www.nytimes.com/2017/03/08/fashion/nike-pro-hijab-muslim-athlete.html?_r=0

Figure 15 : WEEB Amir, 2015. *Themuslimvibe.com* [en ligne]. 19 septembre 2020 [Consulté en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://themuslimvibe.com/muslim-lifestyle-matters/muslim-and-the-city-the-cosmopolitan-muslim>

Figure 16 : Cranberry scarf. *Wrapunzel.com* [en ligne]. [Consulté le 24.09.2020]. Disponible à l'adresse : <https://wrapunzel.com/store/cranberry-scarf/>

Figure 17 : Juif hassidique : What's the deal with Hasidic Jews in Stamford Hill ? *Cityofdoom.com* [en ligne]. [Consulté le 12 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://cityofdoom.co.uk/post/59766481757/stamford-hill-hasidic-jews>

Figure 18 : Leena, 2018. The only coat I'm taking with me to Morocco. *Withloveleena.com* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <http://www.withloveleena.com/the-only-coat-im-taking-with-me-to-morocco/>

Figure 19 : Bronze statuette of a veiled and masked dancer. 3rd-2nd century B.C. *Metmuseum.org* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://www.metmuseum.org/art/collection/search/255408?searchField=All&sortBy=Relevance&deptids=13&where=Greece&ft=veiled+women&offset=0&rpp=20&pos=1>

Figure 20 : The Editors of Encyclopaedia britannica, 1998. Vestal virgins. Roman religion. *Britannica.com* [en ligne]. 20 juillet 1998. Dernière modification de la page le 04 avril 2020. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.britannica.com/topic/Vestal-Virgins>

Figure 21 : Evintage Schleier, Elfenhein oder schwarze Spitze Französish Kapelle Schleier Mantilla Kopf Abdeckung lateinische Nantin. *Evintageveils.patternbyetsy.com* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2020].

Disponible à l'adresse : <https://evintageveils.patternbyetsy.com/listing/483822777/evintage-schleier-elfenhein-oder>
Figure 22 : [Historique] coiffures, voiles et chapeaux : Bas moyen-âge (XIème au XVème siècle). *Aiguillesetcostumes.foumactif.org* [en ligne]. 18 août 2013. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://aiguillesetcostumes.forumactif.org/t110-historique-coiffures-voiles-et-chapeaux-bas-moyen-age-xieme-au-xveme-siecle>

Figure 23 : ADRIAN, 3018. Les Époux Arnolfini de Jan Van Eyck : analyse. *Laculturegenerale.com* [en ligne]. 05 mars 2018. Dernière modification de la page le 24 août 2020. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.laculturegenerale.com/epoux-arnolfini-analyse/>

Figure 24 : La Danse des paysans. *Wikiart.org* [en ligne]. 01 novembre 2020. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.wikiart.org/fr/pieter-brueghel-lancien/la-danse-des-paysans-1568>

Figure 25 : La Laitière. *Wikiart.org* [en ligne]. Dernière modification de la page le 16 mai 2018. [Consulté le 24 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.wikiart.org/fr/johannes-vermeer/la-laitiere-1660>

Figure 26 : AULNAS Patrick. Millet. Des glaneuses (1875). *Rivagedeboheme.fr* [en ligne]. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.rivagedeboheme.fr/pages/arts/oeuvres/millet-des-glaneuses-1857.html>

Figure 27 : STRAUMANN Tobias, 2013. War die Schweiz schon vor hundert Jahren das reichste Land der Welt ? *Blog.tagesanzeiger.ch* [en ligne]. 21 octobre 2013. [Consulté le 25 septembre 2020]. Disponible à l'adresse : <https://blog.tagesanzeiger.ch/nevermindthemarkets/index.php/33423/war-die-schweiz-schon-vor-hundert-jahren-das-reichste-land-der-welt/>

10 Annexes

Annexe 1 (pp. 37-38) : Illustrations supplémentaires

[...]

10.1 Annexe 1 : Illustrations supplémentaires



Figure 16 : Une femme portant une tichel.



Figure 12 : Une personne de religion juive portant le schtreimel.



Figure 18 : Une jeune femme portant un hidjab.



Figure 13 : Une statuette en bronze d'une danseuse grecque datant du 3^{ème}-2^{ème} siècle avant J.-C.



Figure 20 : Une sculpture en marbre représentant une vestale romaine.



Figure 21 : Une jeune femme portant une mantille.



Figure 22 : Fécamp Psalter, c.1180. Sur ce parchemin, la dame en haut à droite porte une guimpe comme couvre-chef.



Figure 23 : Jan van Eyck, Les Époux Arnolfini, c.1434. L'image montre une épouse avec un couvre-chef.



Figure 24 : Pieter Bruegel l'Ancien, La Danse des paysans, 1568. Il s'agit d'une scène de genre de l'actuelle Belgique.



Figure 25 : Johannes Vermeer, La Laitière, c.1660. L'image montre une femme néerlandaise.



Figure 26 : Jean-François Millet, Les Glaneuses, 1857. Cette image représente le glanage en France.



Figure 27 : Une photo prise en 1904 dans les Grisons.